

Le proverbe : une forme brève pour de multiples vérités

ANTONIA LÓPEZ

UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

ÉTUDES ROMANES / CRIIA - LIMA

antoniadelhommeau@gmail.com

Introduction

1. Il s'avère que parler de formes brèves ne peut se faire qu'au pluriel, nombre représentatif de l'hétérogénéité et multiplicité des unités que cette catégorie englobe. Esquisser une typologie de ces formes, au demeurant toujours incomplète, est ainsi une tâche ardue par leur diversité. Chaque forme brève peut éventuellement présenter un fonctionnement propre et des traits qui permettent ainsi de lui administrer une dénomination officielle et reconnue. En outre, les formes brèves peuvent s'inscrire au sein de nombreuses études présentant des points de vue « éclatés », qui nourrissent néanmoins leur analyse et leur connaissance.
2. Montandon (2013 ; 1) fait un relevé des formes brèves sans pour autant pouvoir toutes les mentionner : l'adage, l'aperçu, l'aphorisme, l'apophtegme, l'essai, l'axiome, l'énigme, l'emblème, l'épigramme, l'épigraphe, l'esquisse, l'exergue, l'historiette, l'impromptu, l'instantané, l'oracle, la bribe, la charade, la citation, la dédicace, la devinette, la définition, la devise, la gnomé, la maxime, la pensée, la parabole, la remarque, la sentence, la xénie, le bon mot, le cas, le concetto, le conseil, les crialleries, le dicton, le fragment, le madrigal, le monodistique, le proverbe, le slogan, la pointe, le Witz, etc. ainsi que des fictions brèves comme la nouvelle, l'anecdote, le poème, le conte, l'histoire brève, la *short story*, etc. Ce panorama pointe du doigt la difficulté tout d'abord d'établir une définition homogène du principe de brièveté mais également de tracer des frontières entre chaque forme.
3. Il faudrait revenir sur la conception que sous-tend la notion de brièveté et proposer un angle d'attaque depuis une forme brève concrète, au préalable délimitée, pour illustrer un type de fonctionnement. La brièveté,

fréquemment utilisée comme synonyme de concision et antonyme de longueur, nous amène à la comprendre comme une notion réunissant le court, face au long, sans pour autant pouvoir en donner une définition précise, puisqu'il s'agit d'un concept relatif et non « scientifique ». Les formes considérées comme courtes ou brèves ne présenteront ni la même longueur, ni la même apparence. Comme l'indique Lafon (1997 ; 14) « c'est donc moins sur la brièveté en soi, que sur les caractéristiques induites par la brièveté, sur ses conséquences [...] » qu'il faudra faire reposer une analyse. Depuis cette perspective, la brièveté peut renvoyer à la fois à un signifiant écourté par rapport à un texte narratif dépassant une certaine somme de lignes, mais également, et surtout, à un signifié généralisant par l'expression de peu de mots.

4. Nous souhaiterions ainsi revenir sur le cas du proverbe, fréquemment présenté comme micro-texte ou encore micro-genre : il serait une forme brève (dans le sens de citation), qui relève d'un genre (avec une poétique spécifique), mais non close car il présente un signifié générique qui permet diverses finalités discursives (Cadiot et Visetti, 2009¹ ; 4). Nous proposerons ainsi un bref classement de certaines formes brèves sentencieuses, ou *gnôme* comme les appelait Aristote. Dégager des traits spécifiques pour ces formes brèves permettra ainsi de délimiter la catégorie du proverbe (parfois floue), et d'arriver à son sémantisme qui, en une phrase, embrasse un sens bien au-delà des mots qui la constituent.

1. Typologie des énoncés sentencieux

5. « *Una palabra bien elegida puede economizar no sólo cien palabras sino cien pensamientos* » (Señor, 2007 ; 315). C'est cette force évocatrice que renferment les proverbes : pouvoir dire beaucoup en peu de mots. Ils permettent ainsi d'exprimer des idées ou situations complexes en les formulant simplement.
6. Parler d'énoncés sentencieux revient, comme pour les formes brèves, à prendre en compte de nombreuses formes. L'on parle également d'énoncés gnomiques ou sapientiels, soulignant leur caractère fréquemment prescrip-

1 La page que nous indiquons pour cet article correspond à la numérotation des pages de l'article consulté sur internet (le lien pour le consulter est indiqué en bibliographie finale, précédé également des références de l'ouvrage principal dans lequel a été publié ledit article).

tif, reflet de la sagesse des nations. L'étude de ces nombreuses unités (maxime, sentence, apophtegme, axiome, énoncés parémiques, etc.) a été menée depuis plusieurs perspectives : anthropologiques, historiques, sociologiques, littéraires, ethnolinguistiques, psycholinguistiques, etc. Aujourd'hui elles font partie intégrante de toute une somme d'analyses linguistiques :

Du point de vue linguistique, [ce] sont des unités de discours achevées, constituées par des phrases autonomes du point de vue grammatical et référentiel. Du point de vue sémantique, ce sont des assertions se donnant pour universellement vraies. Ce type d'énoncé prétend donc à la généralité [...] et emprunte, du point de vue linguistique, la structure des énoncés génériques exprimant des lois scientifiques (Schapira, 2008 ; 57).

7. Ainsi nous verrons comment chacune de ces formes brèves, avec leurs propriétés, permettent en quelques mots d'exprimer une vérité assumée par une communauté linguistique, élevée au rang de « loi ».

1.1. CADRE LINGUISTIQUE

8. Avant toute chose, nous tenons à préciser que ce travail de définition et de distinction entre les nombreuses formes sentencieuses a été le labeur de nombreux chercheurs, et est encore aujourd'hui inachevé. Cette tentative de déterminer chaque unité ne peut réellement aboutir qu'à dégager certains traits spécifiques. Les études ont maintes fois proposé des analyses visant à distinguer les différents énoncés et relever certaines propriétés linguistiques qui permettent d'appréhender cette ample catégorie.
9. Afin de proposer des typologies, les études se munissent d'outils linguistiques permettant d'opérer une première division. Les formes qui nous occupent sont considérées comme des phrases autonomes, *i.e.* mobiles dans le discours et indépendantes des différents contextes dans lesquels elles apparaissent. Au sein des phrases autonomes, Anscombe (2000 ; 12) distingue deux catégories : les phrases sentencieuses et les phrases non sentencieuses. Nous ne traiterons ici que les premières, qui se divisent en deux sous-groupes : les L-sentencieuses et les ON-sentencieuses.
10. La première sous-classe correspond aux maximes, sentences, apophtegmes, et autres, qui sont des phrases génériques typifiantes locales. Elles se séparent des autres phrases génériques typifiantes locales comme « Les grimaces des singes sont amusantes », en ce qu'elles ont un énonciateur-premier spécifique, ce que l'on peut faire ressortir par des combinaisons du

type de : *Comme a dit X*, y compris d'ailleurs *Comme l'a dit je ne sais plus trop qui*. Le point crucial est l'existence d'un « auteur », et le fait qu'il soit identifiable ou pas étant secondaire.

11. Les phrases *ON*-sentencieuses sont des phrases génériques typifiantes a priori. Elles ont un énonciateur-premier qui est un *ON*-énonciateur, et acceptent la combinaison avec *Comme on dit*, *Comme le dit la sagesse des nations*, etc. Elles proviennent d'un auteur anonyme, un *ON*-locuteur désigné fréquemment comme la sagesse populaire ou une communauté linguistique (Anscombe, 2008 ; 254-255).
12. Dès lors, nous pouvons nous appuyer sur ce premier trait distinctif afin d'établir un début de classement et ainsi séparer les énoncés gnominiques présentant un auteur généralement identifiable et ceux – tel le proverbe précisément – qui n'ont pas d'auteur.

1.2. LA SENTENCE ET LA MAXIME

13. Pour la sentence, les définitions proposées par le *Trésor de la Langue Française Informatisé* et la *Real Academia Española* sont circulaires :
 - « Maxime énonçant de manière concise, une évidence, une vérité chargée d'expérience ou de sagesse et renfermant parfois une moralité² ».
 1. « Dictamen o parecer que alguien tiene o sigue³ ».
 2. « Dicho grave y sucinto que encierra doctrina o moralidad ».
 14. Puisqu'il s'agit d'un énoncé sapientiel, les définitions s'accordent unanimement sur sa fonction didactique. Le dictionnaire français souligne cependant l'ambiguïté conceptuelle en intégrant dans sa définition un terme para-synonymique : la maxime. Pour Combet (1971) la sentence provient de sources antiques et cherche à instruire en exprimant la défense ou le conseil. Le chercheur oppose la sentence à la maxime, en cela que cette dernière présente une observation générale sur l'Homme.
 15. Ainsi, la sentence et la maxime ont des finalités différentes. Alors que la sentence a une véritable visée didactique, la maxime est une simple réflexion ou constat sur certains comportements humains. La frontière établie est très mince et les dictionnaires semblent définitivement les considé-
- 2 Définition consultée sur le site du *Trésor de la Langue Française Informatisé* sur le lien suivant : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=752031465>, le 14 juin 2018.
 - 3 Définitions consultées sur le site de la *Real Academia Española* sur le lien suivant : <http://dle.rae.es/?id=Xb6DGYA>, le 14 juin 2018.

rer comme synonymes, comme en attestent les définitions proposées pour la maxime par le dictionnaire français⁴ et espagnol⁵ :

1. « Précepte, principe de conduite, règle morale ».
2. « Proposition, phrase généralement courte, énonçant une vérité morale, une règle d'action, de conduite. Synonymes : sentence, pensée, aphorisme ».
3. « Regla, principio o proposición generalmente admitida por quienes profesan una facultad o ciencia ».
4. « Sentencia, apotegma o doctrina buena para dirigir las acciones morales ».
5. « Idea, norma o designio a que se ajusta la manera de obrar ».

16. Les définitions proposées montrent que les différents termes utilisés : « précepte, sentence, pensée, aphorisme » – en français comme en espagnol – entrent systématiquement en convergence. Malgré le lien de ressemblance entre les deux dénominations, dans leurs définitions, la maxime et la sentence semblent néanmoins présenter une légère différence. L'origine du discours, déjà mentionné comme critère pour la sentence revient pour la maxime. C'est certainement ce qui rend malaisée la distinction entre maxime et sentence. Cette terminologie hétérogène et problématique provient probablement du fait que nombre de chercheurs ont utilisé sans distinction réelle les différents termes. Milner (1969 ; 51) indiquait que l'importance octroyée à tous ces termes vagues manquait d'une certaine importance, d'autant plus qu'ils varient à travers le temps et les langues. Anscombe (2000a ; 9) conclut finalement que ces termes ne peuvent renvoyer à des concepts scientifiques précis et qu'on ne peut arriver à établir un statut délimité pour chaque forme sentencieuse.

17. En ce qui concerne la distinction entre sentence et / ou maxime par rapport au proverbe, les critères s'entrecroisent :

Si l'on examine à présent la différence qui existe entre les diverses unités parémiologiques en question, il apparaît que la sentence se distingue essentiellement du *refrán* par le fait qu'elle s'exprime sous une forme directe et, en général, moins elliptique, qu'elle est le plus souvent signée – du moins peut-on en général identifier son auteur, réel ou supposé – et en outre dépourvue d'éléments prosodiques. [...] Passer de la sentence au *refrán*, c'est abandonner une nourriture internationale quelque peu insipide pour une cuisine locale fruste mais savoureuse, à goût de terroir (Combet, 1971 ; 20-21).

4 Définitions consultées sur le site du *Trésor de la Langue Française Informatisé* sur le lien suivant : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?33;s=752031465>, le 10 septembre 2018.

5 Définitions consultées sur le site de la *Real Academia Española* sur le lien suivant : <http://dle.rae.es/?id=OeZHW2T>, le 10 septembre 2018.

18. Les deux critères distinctifs entre la sentence et le proverbe sont le caractère vulgaire fréquemment associé au *refrán* espagnol, et qui s'oppose ainsi au caractère érudit de la sentence et l'existence d'un auteur connu ou non de la sentence. Les travaux qui évoquent le caractère et l'origine vulgaires du *refrán*, et peut-être même du proverbe, sont nombreux. Les études plus récentes reviennent cependant de moins en moins sur cette caractéristique qui, sans être infondée totalement (certains *refranes* s'inscrivent en effet dans un registre très familier, voire grossier), nous semble difficilement applicable à toutes les formes reconnues comme proverbes.

19. La différence entre maxime et proverbe repose sur la même opposition que pour la sentence : une expression populaire *versus* une formulation savante. La sentence et la maxime se rejoignent aussi bien sur leur origine signée que sur leur extraction savante et noble.

[...] la maxime parle de l'homme dans sa spécificité qui est l'esprit, la pensée, la morale, c'est-à-dire qu'elle porte le trait +H. [...] à l'opposé de l'origine populaire du proverbe, la maxime a une provenance noble, savante. Pourtant ces réflexions, ces constats sont nécessaires mais non suffisants pour identifier ce qu'est la maxime et pour la distinguer du proverbe. Les proverbes sont des créations anonymes, collectives, donc populaires. Les maximes sont toujours des créations bien signées, individuelles, donc cultivées. Les maximes sont des énoncés connus et les proverbes sont anonymes. Quant au registre de langue, les maximes sont élégantes, châtiées et les proverbes populaires et familiers (Nguyen, 2008 ; 55).

20. Cette confusion, présente dès le Moyen Âge, amène certains chercheurs à englober les différents termes sous un seul et même terme. Haro Cortés (1995 ; 192) faisait déjà ce choix en réunissant les énoncés parémiques sous le concept de *sentencia*, qu'elle définit comme une unité de communication, généralement brève, renfermant une leçon qui peut s'appliquer au monde humain. Dans la mesure où les différents énoncés sentencieux renvoient à une prescription sur l'Homme, et non à une sous-classe d'individus précise, il n'est pas incongru de considérer tous ces énoncés comme des sentences, ou du moins comme une même catégorie présentant des nuances (Kleiber, 2000 ; 48).

1.3. L'APHORISME ET L'AXIOME

21. L'aphorisme renvoie au célèbre auteur des *Aphorismes d'Hippocrate*. Dès lors, notre recherche se déplace de la linguistique au domaine médical.

Les définitions s'accordent sur le fait que le champ d'application de l'aphorisme se situe dans les domaines scientifiques ou artistiques.

22. *Le Trésor de la Langue Française* présente l'aphorisme comme une « proposition résumant à l'aide de mots peu nombreux, mais significatifs et faciles à mémoriser, l'essentiel d'une théorie, d'une doctrine, d'une question scientifique (en particulier médicale, politique, etc.⁶) ». Quant à la *Real Academia Española*, elle apporte peu d'éléments supplémentaires afin de préciser sa définition : « Máxima o sentencia que se propone como pauta en alguna ciencia o arte⁷ ».

23. Les travaux plus récents n'alimentent pas le débat, et ne proposent que des propriétés reconnues à tous les énoncés sentencieux. L'on retiendra ainsi le critère d'un auteur présumé connu qui néanmoins n'éclaire guère la définition de l'aphorisme.

El aforismo es un enunciado sentencioso de origen conocido, cuyas características son la procedencia culta, el potencial conocimiento del autor, el tono grave, el alto grado de fijación interna, la gradación idiomática, la escasa variación y el uso preferentemente culto. Los aforismos, en un gran número, fueron dichos por o son atribuidos a personajes famosos, ya sean reales o ficticios, de todos los tiempos [...]. Sinónimos de *aforismo* son los términos *máxima*, *apoteagma*, *sentencia*, así como otros (Crida Álvarez & Sevilla Muñoz, 2013 ; 109).

24. Crida Álvarez et Sevilla Muñoz (2013 ; 110) tentent un classement en trois catégories : *el aforismo ético* (*París bien vale una misa* (attribué à Enrique IV de Francia)) ; *el aforismo político* (*El hombre es un animal político* (Aristoteles)) et *el aforismo de origen científico o profesional* (*El todo es mayor que la parte* (Euclides)). Cette proposition permet de réaffirmer que l'aphorisme ne s'utilise que dans certains domaines.

25. En ce qui concerne l'axiome, la différence avec le reste des unités est très ténue. Les termes équivalents qui lui sont associés sont identiques à ceux que nous avons observés précédemment. Le dictionnaire français le définit comme (une) « vérité ou assertion admise par tous sans discussion. Synonyme : adage, aphorisme, dicton, loi, maxime, proverbe, règle de vie,

6 Définition consultée sur le site du *Trésor de la Langue Française Informatisé* sur le lien suivant : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?58;s=752031465>, le 17 juillet 2018.

7 Définition consultée sur le site de la *Real Academia Española* sur le lien suivant : <http://dle.rae.es/?id=ozuoO3z>, le 17 juillet 2018.

sentence⁸ ». Et le dictionnaire espagnol se contente de le voir comme une « proposición tan clara y evidente que se admite sin demostración⁹ ».

26. À l'instar de l'aphorisme, l'axiome s'emploie dans des domaines plus particuliers, comme ceux de la philosophie et des mathématiques. Combet confirme que « l'axiome est réservé en général aux sciences ou à la philosophie, ne se distingue pas fondamentalement de la sentence ou de l'aphorisme. L'apophtegme entrerait dans la même catégorie, mais il est attribué le plus souvent à quelque personnage plus ou moins illustre » (1971 ; 23).
27. Face à l'absence de critères linguistiques plus approfondis, nous en concluons que cette proposition de distinction des diverses formules n'est pas pleinement satisfaisante. Afin de conclure ce sous-chapitre sur les différents termes gnomiques égrainés au fur et à mesure des siècles, nous noterons que si tous ces concepts ont des ressemblances au point de se confondre, le dicton et le proverbe semblent se démarquer de ce bloc solidaire.

2. Délimitation du proverbe

28. Le proverbe est toujours présenté comme la parémie la plus représentative et caractérisé par ses valeurs génériques et prescriptives, un sens idiomatique, une structure fréquemment binaire et des éléments rythmiques. À peu de choses près, cette définition se retrouve dans la grande majorité des travaux parémiologiques.
29. Afin d'étayer la caractérisation du proverbe, les linguistes ont créé des outils qui permettent d'analyser aussi bien son fonctionnement interne qu'externe. Nous reprenons Anscombe (2005 ; 20-21) qui définit l'énoncé proverbial au sein du groupe plus large des énoncés sentencieux comme :

Définition 1 : un énoncé sentencieux sera un énoncé autonome et combinable avec *comme dit X*, *X* étant l'auteur allégué de l'énoncé. On parlera alors de *X*-énoncé sentencieux.

8 Définition consultée sur le site du *Trésor de la Langue Française Informatisé* : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?83;s=752031465>, le 17 juillet 2018.

9 Définition consultée sur le site de la *Real Academia Española* : <http://dle.rae.es/?id=4bL5Q4V>, le 17 juillet 2018.

Définition 2 : un énoncé sentencieux sera un *L*-énoncé sentencieux si *X* est un locuteur spécifique.

Définition 3 : un énoncé sentencieux sera un *ON*-énoncé sentencieux s'il est autonome et combinable avec *comme on dit* (en quelque sorte, $X = ON$).

Définition 4 : un énoncé *proverbial* sera tout *ON*-énoncé sentencieux générique. Il en résulte que les *L*-énoncés sentencieux ne sont pas des énoncés proverbiaux, non plus que les phrases situationnelles [...] qui ne sont pas génériques. La catégorie des énoncés proverbiaux comprendra donc les proverbes *stricto sensu* [...].

30. La catégorie des *L*-énoncés sentencieux a été traitée précédemment, elle concerne les énoncés gnomiques qui ont un auteur connu ou traçable dans le temps. Le proverbe, le dicton et la phrase proverbiale sont en revanche des *ON*-énoncés sentencieux, et il conviendra de déterminer s'ils possèdent des caractéristiques saillantes permettant de les distinguer. Si nous considérons le proverbe comme un genre de discours à part entière, il conviendra de le différencier des genres affins, grâce aux règles qui le régissent. Nous reviendrons ainsi sur les deux types de parémies qui coexistent avec le proverbe et s'en rapprochent.

2.1. LA PHRASE PROVERBIALE

31. Dès 1959, O'Kane affirme le lien de parenté entre la phrase proverbiale et le proverbe. Elle les différencie grâce au concept de « phrase », qui fait du proverbe un énoncé complet et de la phrase proverbiale une structure grammaticalement incomplète qui dépend d'un contexte d'énonciation (1959 ; 15). Plus qu'une volonté distinctive, le véritable débat consiste à déterminer où se situe la phrase proverbiale par rapport au proverbe.
32. Il en ressort que cette première serait un « morceau » d'un ancien proverbe qui avec le temps aurait perdu une partie de son signifiant. Certaines formes sapientielles ont pu connaître une évolution, en diachronie, qui les a fait changer de catégorie. Ainsi la locution proverbiale telle que *pedir peras al olmo* provient du proverbe *No pidas al olmo la pera, pues no la lleva*. Dans la phrase proverbiale, l'élément prescriptif est bien présent, cependant elle ne présenterait qu'une structure unimembre à la différence du proverbe qui est généralement binaire.

33. Ainsi le proverbe fonctionne de façon totalement autonome, grâce à la présence d'un verbe-support, alors que la phrase proverbiale présente une structure phrastique et aura besoin d'une insertion en contexte pour prendre son sens plein :

[...] ce sont ces proverbes qui, dépourvus de l'élément verbal indicatif ou impératif, se réduisent en quelque sorte aux pures circonstances et se présentent le plus souvent sous la forme d'une petite scène, dont le sens ne nous est livré par aucun élément conceptuel mais par une « situation » à interpréter (Combet, 1971 ; 31).

34. Privat (1999 ; 626) parle de *frase proverbial*, tel un entre-deux entre les locutions (expressions figées ou encore idiomatiques) et les proverbes. La chercheuse fait un rapprochement entre la locution et la phrase proverbiale, et stipule que cette dernière s'obtiendrait à partir d'anciens proverbes. Selon Privat ces phrases doivent être reconnues comme des locutions à traits proverbiaux car elles proviennent du proverbe. Ainsi la locution proverbiale telle que *pedir peras al olmo* provient du proverbe *No pidas al olmo la pera, pues no la lleva*. La locution présente ainsi un certain degré d'autonomie au niveau syntaxique. En revanche, elle n'a pas d'autonomie sémantique et référentielle comme le proverbe. Ces énoncés se trouvent pris en discours dans une relation de subordination à une information contextuelle (Oddo, 2016 ; 128-129). La phrase proverbiale serait alors une sous-catégorie du proverbe ou une unité qui se trouve à la limite entre la phraséologie et la parémiologie.

35. Nous distinguons principalement la locution proverbiale du proverbe par le caractère anecdotique de cette première. Le proverbe est générique, or la phrase proverbiale caractérise une situation et présente un caractère moral moins prononcé que celui du proverbe (Darbord et Oddo, 2012 ; 262). Les énoncés situationnels sont des *ON-énoncés* sentencieux non génériques, *i.e.* ils acceptent les marqueurs médiatifs et sont autonomes sur le plan syntaxique. À la différence des proverbes (des *ON-énoncés* sentencieux génériques), les locutions proverbiales supportent des marques circonstancielles. En revanche, elles n'ont pas d'autonomie sémantique et référentielle comme le proverbe. Elles se trouvent prises en discours dans une relation de subordination à une information contextuelle (Oddo, 2016 ; 128-129).

36. La difficulté à pouvoir parfois différencier ces deux catégories peut provenir de l'oubli progressif qui se fait des phrases proverbiales : « La

notion d'oubli, de disparition et de désuétude apparaît aussi comme un élément crucial de définition des « phrases proverbiales » (Oddo, 2013 ; 79). Certains chercheurs concluent ainsi que les phrases proverbiales ne font pas partie des unités étudiées par la parémiologie. Cependant, elles présentent toutes les caractéristiques communes aux parémies et on les retrouve fréquemment intégrées dans les proverbiens.

37. Cette unité ne peut pas être séparée si aisément de l'énoncé proverbial. Ainsi la phrase proverbiale, du fait de sa dénomination, nous semble avoir pleinement sa place au sein de notre étude. García-Page (2015 ; 152) considère que le propre terme de phrase proverbiale est créé artificiellement car elle diffère uniquement du proverbe prototypique. Ainsi l'on peut intégrer la phrase proverbiale, à la catégorie générale du proverbe, comme une sous-classe.

2.2. DICTON ET PROVERBE

38. La forme sentencieuse la plus proche du proverbe est le dicton ou *refrán meteorológico*. Le principal trait différentiel retenu entre les deux formes est leur sémantisme. Greimas (1970) indique un caractère métaphorique pour le proverbe alors que le dicton présente une lecture littérale. La métaphoricité reconnue pour le proverbe et la littéralité attribuée au dicton sont des critères distinctifs entre les deux catégories qui ressortent fréquemment des études. Rodegem (1972) propose d'ailleurs une distinction des parémies selon trois critères : la présence d'un rythme, l'énonciation d'une norme et l'aspect métaphorique. Alors que le proverbe contient les trois, le dicton ne vérifierait que le rythme et la norme.
39. Le dicton est ainsi une phrase directe non imagée qui renvoie à certaines conditions de vie de l'Homme (Pineaux, 1973 ; 6). Anscombe (1997 ; 45) situe le sémantisme des proverbes au niveau d'une prescription moralisante et celle des dictons au niveau de la transmission d'un savoir-faire. Dans le groupe des *refranes meteorológicos*, il est facile d'observer que ces derniers ne sont pas toujours dépourvus d'une connotation figurée, ce qu'Anscombe explique en montrant que la métaphoricité (M) et la référence à l'homme (H) ne sont pas des éléments plus présents dans un proverbe que dans un dicton :

Revenons aux proverbes, et plus précisément à ce que l'on considère habituellement comme leur caractéristique principale, à savoir leur côté imagé, métaphorique. Appelons M ce trait : ainsi, Qui trop embrasse mal étroit a la

plupart du temps le trait +M, alors que *À la Saint Rémi, cueille tes fruits* se verra attribuer -M. Un second trait [...] est le trait « relatif aux conduites humaines », que nous noterons H. *Mieux vaut un mauvais arrangement qu'un bon procès* sera crédité du trait +H, alors que *À la Chandeleur, l'hiver se passe ou prend vigueur*, sera vu comme exhibant -H. Comme le remarque Kleiber (1988), ce qui distingue les proverbes des dictons est non pas le trait M, mais bel et bien le trait H. [...] À l'encontre de cette analyse [...] nous formulerons deux critiques. La première est qu'il y a des cas qui laissent perplexes. Ainsi *Noël au balcon, Pâques aux tisons*. Il s'agit à première vue d'un simple dicton, à teneur météorologique, mais tous ses items lexicaux ont trait à des situations humaines : alors +H ou -H ? (Anscombe, 1994 ; 97-98).

40. Pour qu'une forme soit considérée comme dicton il faudrait qu'elle ne présente aucun sens figuré. Le trait de littéralité attribué au dicton est néanmoins remis en cause car sa lecture peut tout à fait être extrapolée au monde humain. Selon Nguyen (2008 ; 52) de prime abord le dicton ne peut être appliqué qu'à un groupe social spécifique, alors que le proverbe englobe la totalité du genre humain. Pourtant en prenant l'exemple suivant : *Petite pluie abat grand vent*, la chercheuse montre que ce dicton, qui fait intervenir des données météorologiques, pourrait être employé avec un sens figuré et extrapolé à des situations plus génériques. Le critère de la métaphoricité des proverbes face à la littéralité des dictons est ainsi insuffisant, ou du moins facile à contredire, pour mesurer les ressemblances et / ou différences entre proverbe et dicton. Pour les dictons suivants *En avril ne te découvre pas d'un fil* et *En abril aguas mil*, la lecture littérale est en effet pleinement appropriée. Mais ce n'est pas forcément le cas pour un énoncé tel que : *Après la pluie le beau temps*.

41. Mieder considère également le dicton comme un sous-genre du proverbe et propose un schéma propre aux *refranes meteorológicos* :

Dentro de este gran grupo de la sabiduría proverbial, los refranes meteorológicos constituyen un subgénero. Su principal función es predecir el tiempo para que la gente pueda planificar las actividades diarias de la vida sin demasiadas incertidumbres o sorpresas climáticas. Están basados en la observación y el escrutinio agudo de los fenómenos naturales por personas experimentadas que formularon y proclamaron su sabiduría bajo una fórmula proverbial. [...] En cuanto a la estructura, los refranes meteorológicos siguen preferentemente un preciso patrón que se puede resumir con la fórmula "Si A, entonces B": cada enunciado proverbial está formado por un claro antecedente en la primera parte y, en la segunda, una consecuencia. [...] Mirando esta estructura con un poco más de detalle, también se puede decir o establecer que la forma binaria de los refranes meteorológicos incluye "A" bajo la forma de un signo meteorológico y una fecha, así como "B" establece un pronóstico y su fecha particular (Mieder, 1996 ; 59-60).

42. L'existence d'un schéma syntaxique et sémantique propre aux dictons est indéniable. Ces formes renvoient bien à une règle de vie observée pour le bon déroulement des activités humaines. Le proverbe présente également un schéma implicatif sémantique – sur lequel nous reviendrons dans le chapitre consacré à la définition du proverbe – qui relève de l'enchaînement logique : « P est un argument / implique Q » (Anscombe, 1994, 1997, 1999 et 2000). Les deux schémas sémantiques sont différents mais ils ne permettent pas pour autant de séparer les dictons et les proverbes en deux catégories.
43. Privat (1999 ; 629) explique également que des proverbes tels que « *Après la pluie le beau temps* » et « *Suivant le vent, il faut mettre la voile* » peuvent illustrer d'autres situations qui ne renvoient pas uniquement à des conditions météorologiques. Si ces dictons, liés aux conditions météorologiques, ont vocation à énoncer un fait qui en surface semble être une vérité émanant simplement de l'observation du cycle de la nature par l'Homme, il n'en reste pas moins que dans certains cas, une métaphorisation de l'énoncé est possible.
44. Plutôt que de parler d'une véritable opposition entre ces deux formes sentencieuses, nous préférons l'idée d'une catégorie proverbiale qui englobe des sous-catégories comme la phrase proverbiale et également celle du dicton ou *refrán meteorológico*. Les dictons seraient les formes plus spécifiques à certaines régions qui permettent de couvrir des expressions liées à des activités telles que l'agriculture, l'élevage ou à des phénomènes météorologiques. Ils sont également axés sur la notion de temps, avec des références au calendrier, ce qui ne fait pas partie du contenu sémantique des proverbes (Oddo, 2013 ; 78).
45. Cette terminologie hétérogène et problématique provient probablement du fait que nombre de chercheurs ont utilisé en un premier temps les différents termes sans distinction réelle. Anscombe (2000 ; 9) conclut finalement que chaque catégorie ne peut renvoyer à des concepts scientifiques précis et qu'on ne peut établir un statut délimité pour chaque forme sentencieuse.

3. Une sémantique du proverbe

46. Le sémantisme du proverbe reste aujourd'hui l'une des questions les plus épineuses à traiter. Tout d'abord parce que l'analyse du fonctionnement sémantique du proverbe revient à prendre en compte différents niveaux de la langue, mais également car « il s'agit de la clé du fonctionnement et du succès proverbial » (Gómez-Jordana, 2012 ; 26).
47. L'analyse du signifié proverbial ne se défait pas d'une mise au point sur l'organisation structurelle du proverbe. La structure majoritaire repérée pour le proverbe est binaire, bien qu'il existe des proverbes d'un seul membre, ou composés de plus de deux parties. Palma met en avant une certaine unanimité quant à la binarité de surface du proverbe.
- L'organisation binaire, pouvant prendre différentes formes : juxtaposition de deux propositions principales achevées (*L'homme propose, Dieu dispose*) ou de deux propositions principales elliptiques (*Noël au balcon, Pâques aux tisons*) ; une relative sans antécédent en fonction de sujet (*Qui sème le vent récolte la tempête*), une proposition circonstancielle (*Comme on fait son lit on se couche*) (Palma, 2007 ; 120 et 2012 ; 256).
48. Nous distinguerons d'entrée deux niveaux au proverbe : ce qu'Anscombe (2000) a décrit comme la binarité de surface, d'un côté, et la binarité sémantique, de l'autre. En effet, comme évoqué antérieurement, Anscombe (1994, 1997, 1999) relève un schéma sémantique binaire qui fonctionne au-delà d'une surface binaire. Ainsi une binarité sémantique n'est pas automatiquement représentée par une structure binaire en surface.
49. Une structure binaire de surface peut souligner la présence d'une binarité sémantique. Ainsi un proverbe présente généralement un premier membre qui expose une problématique et une seconde partie qui apporte une constatation ou conclusion à la première moitié (Milner, 1969 ; 60). La relation logique entre ces deux membres en surface crée le sens du proverbe : « Chaque proverbe est divisé en deux membres, chaque membre exprime un sens complet et il a un rapport d'inférence, ou encore d'implication, avec l'autre » (Nguyen, 2008 ; 49). Nous en concluons qu'un proverbe ne fonctionne qu'avec une binarité sémantique sous-jacente, au-delà de la forme structurelle qu'il présente. La structure binaire en surface ne fait que révéler davantage la présence d'un schème binaire.
50. Ainsi le sens de la phrase compositionnelle du proverbe n'a pas besoin de contenir le sens implicatif du proverbe, car celui-ci se trouve dès lors que

l'on paraphrase la formule. Ainsi un proverbe unimembre en surface tel que *Il n'y a pas de fumée sans feu*, analysé au travers du prisme du postulat d'Anscombe révèle une binarité sémantique sous-jacente qui pourrait se paraphraser par *Une rumeur à propos d'un événement (P) est argument pour la production de l'événement (Q)* (Gómez-Jordana, 2012 ; 80-81). La binarité sémantique représente finalement le schéma de fonctionnement propre au proverbe.

3.1. UN PROVERBE : DEUX SENS ?

51. Le proverbe, comme toute lexie complexe, est composé de plusieurs éléments, chacun ayant perdu son autonomie propre, au service d'un sens global. Ce statut de lexie complexe qui lui est conféré va toujours créer une sorte de paradoxe au moment du traitement du proverbe. Il est une seule et même unité sémantique, malgré ses multiples constituants. La polylexicalité structurelle de départ se fonde ainsi sur une implication entre les éléments constitutifs de l'énoncé. Cette forme brève est avant tout une phrase littérale qui a perdu son autonomie au profit d'un sens figuré. « Il s'agit bien d'une nouvelle unité qui doit être traitée en termes de dédoublement [...]. Nous entendons par dédoublement la coexistence au niveau des séquences figées d'une double lecture : littérale (qui implique les constituants du syntagme avec leur polysémie respective) ou globale (qui fait abstraction du fonctionnement autonome des constituants) » (Mejri, 2005 ; 166).
52. Le proverbe peut présenter une lecture compositionnelle – *i.e.* en prenant en compte la somme interne des constituants de sa structure – ainsi qu'une lecture non littérale, qui peuvent présenter, toutes deux, un sens figuré ou métaphorique.

Le sens conventionnel codé du proverbe coïncide avec celui construit par la lettre du proverbe. Il se produit simplement une association entre le jugement général enregistré proverbialement et la situation contingente à propos de laquelle il est cité. Le mécanisme référentiel en jeu est comparable à celui qui permet de passer du sens mémorisé d'un lexème hors contexte à son interprétation dans un emploi particulier. [...] Le sens codé du proverbe renvoie à un stéréotype comportemental humain tandis que le sens phrastique de la formule proverbiale se rapporte au cas enregistré comme prototypique et qui en présente, de ce fait, l'illustration exemplaire (Tamba, 2000a ; 41-42).
53. Ainsi les proverbes présentent un homophone littéral qui, structurellement identique au sens figuré ou idiomatique, s'en distingue par son sémantisme (Mura, 2012 ; 64). Dans le traitement du proverbe, c'est le

dépassement du sens littéral qui permet d'analyser le noyau structurel et sémantique, *i.e.* le sens prescriptif de l'énoncé proverbial. Puisqu'il est une unité polylexicale codée, ce ne sont pas les constituants de la phrase-proverbe qui devront être pris en compte, mais bien le patron sémantique du proverbe.

[...] ce qu'il s'agit en effet de mettre en relief, ce n'est pas le sens de la phrase qui constitue la forme du proverbe, mais bien le sens du proverbe lui-même. [...] c'est le point essentiel – [...] à savoir sa structure sémantique qui doit être celle d'une phrase, puisqu'il s'agit d'une dénomination-phrase, et son contenu dénotational (individus, événements, états, choses, etc.) peuvent être considérablement différents de la structure et du matériel lexical de la phrase qui sert de forme au proverbe. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de rapport entre le sens dit *littéral*, c'est-à-dire celui de la phrase qui sert de *signifiant* au proverbe, et le sens du proverbe [...] mais que l'implication qui sert de schème sémantique au proverbe n'a pas besoin de se retrouver déjà dans le sens de cette phrase-signifiant. Autrement dit que *L'argent ne fait pas le bonheur* a un sens implicatif en tant que proverbe (quelque chose du type si un homme est riche, il n'est pas forcément heureux) alors qu'il n'en a pas en tant que simple phrase générique portant sur l'argent (Kleiber, 2000a ; 51-52).

54. Ces différentes hypothèses permettent de conclure que si le schème implicatif disparaît, le proverbe n'est plus proverbe. La binarité sémantique sous-jacente règle ainsi la relation syntaxique des éléments de la phrase-signifiant qui sert de structure au proverbe ; et c'est le lien syntaxique et sémantique entre les éléments constitutifs du proverbe qui permet l'élaboration du sens formulaire.

3.2. UNE GÉNÉRICITÉ IMPLICATIVE

55. Ces considérations nous amènent à traiter le caractère générique du proverbe, évoqué à plusieurs reprises car l'alliance des deux sens du proverbe nous montre dès lors que c'est au niveau du sens formulaire du proverbe qu'est assuré le type de généralité qui le structure sémantiquement (Anscombe, 2016 ; 106).
56. À l'instar des marqueurs médiatifs qui ont permis d'assimiler un énoncé à la catégorie des proverbes, les marqueurs de généralité permettent à leur tour de classer les énoncés parémiques, en opposant la notion de généralité à la notion d'événementiel. Les phrases situationnelles sont épisodiques, or les phrases génériques évoquent une propriété générale, non-événementielle, et dénotent des propriétés généralement vraies qui leur confèrent un caractère gnomique.

57. En partant de sa recherche sur la stéréotypie, Anscombe (2000 ; 10¹⁰) établit un classement des phrases génériques en trois sous-groupes :
- Les phrases génériques *a priori* analytiques qui expliquent le sujet générique et sont donc vraies, comme *Les baleines sont des mammifères*.
 - Les phrases génériques typifiantes *a priori* qui évoquent une généralité et acceptent les exceptions, comme *Les voitures ont quatre roues*.
 - Les phrases génériques typifiantes locales servent à un locuteur à émettre un jugement propre, comme *Les BD sont une forme de culture*.
58. Le proverbe est une phrase générique typifiante *a priori*, admise par toute une communauté linguistique, qui sert toujours une généralité : « Les concepts associés aux proverbes sont donc des concepts non épisodiques, rassembleurs d'occurrences, et valides non pour une seule entité extralinguistique spatio-temporellement déterminée, mais pour un ensemble de telles entités » (Michaux, 1999 ; 92). Le critère de généricité, en lien avec l'autonomie du proverbe, lui permet d'énoncer une norme générale et atemporelle, et non une situation unique (Anscombe, 1997 ; 49), et lui confère la capacité de qualifier des situations spécifiques sans pour autant perdre son caractère généralisant. Le proverbe est ainsi dépourvu d'un caractère événementiel et dénote une propriété générale ou une norme, ce qui lui donne ce statut de vérité générale (Palma, 2005 ; 96-97).
59. Il passe d'une situation générale à une situation particulière, car il peut être utilisé plusieurs fois, sans lien avec ses énonciations antérieures. Ce trait permet de réutiliser une phrase générique en l'adaptant savamment à chaque nouvelle circonstance où elle sera convoquée. L'énonciation du principe général et intemporel se fait par l'évocation d'un stéréotype connu de tous, ancré dans la mémoire collective, ce qui permet précisément de le reprendre. Cet emploi stéréotypique permet d'énoncer, par l'intermédiaire d'un proverbe, un principe général qui s'applique à d'autres situations du même ordre. Selon Anscombe c'est bien la stéréotypicalité qui suppose la généricité du proverbe, et amène à un dépassement du sens littéral, de la capacité référentielle de base du signifiant (Mejri, 2001 ; 14).
60. Tamba parlait précisément d'une analyse linguistique de la « vérité proverbiale au prisme de la généricité », montrant que ces deux traits sont inséparables. Le champ d'application du proverbe qui, de prime abord,

10 Nous empruntons le classement et la terminologie à Anscombe (2000 ; 10).

semble restreint, s'élargit grâce à un transfert métaphorique. Le proverbe est bien considéré comme stéréotype, qui relève du *topos*, d'une vérité originelle ou sagesse antique mais qui s'extrapole par la suite (Tamba, 2000 ; 113-115). Le proverbe, à l'instar d'une lexie simple, est capable de renvoyer à plusieurs référents. Ces référents, à l'échelle du proverbe, sont les différentes situations semblables qu'il peut qualifier.

61. La généralité du proverbe suppose une articulation entre le général et le particulier, et permet de revenir plus précisément sur la relation entre le sens compositionnel et le sens formulaire du proverbe.

[...] il existe une déviance entre le sens conventionnel du proverbe et la situation dénotée par le sens phrastique. Cette déviance permet au locuteur de chercher des ressemblances qui sont susceptibles de généraliser le sens phrastique du proverbe. Une fois généralisé, on peut appliquer ce sens général à diverses situations hors de celle que présente le sens phrastique. Le proverbe *Après la pluie, le beau temps* peut être généralisé comme suit : après une période néfaste ne peuvent suivre que des temps meilleurs et avec ce sens, il peut s'appliquer à toutes situations : le temps météorologique (le crachin, l'orage, la tempête), les situations humaines (la dispute, la séparation) (Nguyen, 2008 ; 12).

62. Kleiber explique que la relation entre le sens *compositionnel* et le sens *gnomique* du proverbe s'apparente à celle qui existe entre un hyperonyme et les hyponymes qu'il peut inclure. Les hyponymes sont plus spécifiques que le terme générique les rassemblant. Le proverbe viendrait alors caractériser une situation précise et générale, mais pouvant s'étendre à plusieurs autres situations de même ordre. En prenant comme exemple *C'est en forgeant qu'on devient forgeron*, le chercheur explique la montée abstractive du sens d'un proverbe, qui permet de dépasser le cadre des forgerons : « Le sens littéral du proverbe n'est en somme qu'un hyponyme d'un sens hyperonymique qui est celui du proverbe. Si on s'exerce à une activité, on devient un spécialiste ou un expert dans cette activité » (Kleiber, 2000 ; 55-56).

3.3. LA VÉRITÉ DU PROVERBE

63. Selon Fontanille (1990 ; 35) cet énoncé sentencieux présente une double appartenance : « d'un côté au genre formulaire lui-même, de par sa brièveté et son apparence stéréotypée, et de l'autre au genre didactique, juridique, dogmatique (ou... poétique) ». Ainsi il peut être décrit tel un système linguistique homogène aux propriétés morphologiques, sémantiques et syntaxiques concrètes qui se retrouvent dans la majorité des proverbes (l'autonomie sémantique, syntaxique et pragmatique, la structure

binaire, la constitution dans des matrices lexicales, la rime et le rythme, la métaphoricité, la généricité et l'application aux hommes) et qui permettent ainsi de les décrire (Nguyen, 2008 ; 33).

64. Cette unité se caractérise fréquemment par son aspect formulaire et prescriptif, et la portée universelle de son propos (Anscombe, 1994 ; 95). Le proverbe relèverait ainsi plus d'un système général de fonctionnement, voire d'un « genre de discours », que du seul principe d'unité.
65. Chaque proverbe signifiera plus que ce que son signifiant supposera. Le proverbe se comporte telle une métaphore en superposant à l'énoncé littéral, le message métaphorique plus large que le sens compositionnel d'origine (García Romero, 1999 ; 220). La métaphore du proverbe permet ainsi de créer un argument plus fort qu'une paraphrase avec des lexies simples car il recouvre plusieurs situations au-delà de celle qu'il exprime. Un proverbe qui aura de prime abord une lecture compositionnelle peut présenter une métaphoricité qui amplifie la capacité du proverbe à qualifier non plus une situation, mais plusieurs situations similaires. La métaphore permet ainsi de généraliser le propos d'un proverbe, c'est-à-dire de ne plus en faire une lecture compositionnelle, afin qu'il puisse s'appliquer à divers contextes. Le caractère générique et la portée métaphorique fonctionnent de façon solidaire dans le proverbe.
66. La valeur persuasive du proverbe repose sur une tradition orale, qui transmet les formes de génération en génération, avec une structure relativement identique. Le caractère générique du proverbe permet de soutenir le discours personnel d'un locuteur, afin de justifier son opinion principalement grâce à sa répétition et son acceptation à travers le temps (Fournié, 1993 ; 146-147). Cette forme brève devient une citation dans un discours afin d'appuyer ou d'étayer un propos, car il s'agit d'un argument collectivement approuvé au préalable. Le locuteur cède une place au proverbe, au sein de son propre discours, et l'usage répété de la forme sentencieuse la fait passer d'une vérité unique à une vérité admise par tous (Gómez-Jordana, 2012 ; 56). Aristote parlait du proverbe comme d'un argument d'autorité, montrant la primauté de son sens prescriptif, élevé au rang de vérité générale.

Être proverbe, on le voit, c'est bien l'idéal du slogan. De fait, le but de tout slogan, c'est de passer du statut de 'JE-vérité' [...] à celui de « ON-vérité » stable, universellement connue, garantie par un énonciateur à l'autorité incontestable,

qui coïncide avec la communauté linguistique elle-même (Grésillon et Maingueneau, 1984 ; 176).

67. Effectivement le proverbe vient d'une énonciation originelle et anonyme de laquelle il peut se détacher en étant repris par d'autres locuteurs dans certaines situations. Un proverbe est ainsi une superposition d'une voix originelle et d'autres voix qui continuent à valider l'argument partagé en l'utilisant dans divers contextes. L'on retrouve le principe de polyphonie linguistique : une multiplicité d'instances énonçantes à l'intérieur d'une même énonciation. La présence de plusieurs voix amène à deux considérations : soit la responsabilité du propos (du proverbe) est partagée par les nombreuses voix, soit la responsabilité découle de la volonté du locuteur et de ce qu'il souhaite transmettre (Carel, 2011 ; 1).
68. L'on peut admettre qu'user d'un proverbe ce n'est pas en être l'auteur, mais simplement l'utilisateur : « Si le locuteur n'est pas l'auteur du proverbe, il est par contre « l'auteur » de son emploi » (Kleiber, 1999 ; 56). Un proverbe peut être pris en charge par un locuteur déterminé qui considère la forme sentencieuse choisie adéquate à la situation qu'il qualifie. La prise en charge d'un proverbe, dans un cadre d'énonciation précis, suppose que le locuteur admet dans son discours cette opinion, même s'il peut la remettre en question. Ainsi lorsque le locuteur renforce son propos au moyen d'un proverbe, il ne s'efface pas derrière un argument d'autorité qui n'est pas le sien. Au contraire, il fait un choix spécifique et assume cet argument qui représente la règle générale (Palma, 2012 ; 257).
69. Prenons trois exemples de proverbes espagnols :
- (1) *A cada pajarillo le gusta su nidillo*
 - (2) *A gato viejo, rata tierna*
 - (3) *A perro viejo, no hay tus tus*
70. Ces trois proverbes ne font en réalité aucune référence au monde animalier, et renvoient à un principe général pour englober toutes situations ou attitudes humaines correspondant au sens littéral de la phrase. Comme nous l'avons dit, le sens phrastique ou compositionnel, qui évoque un comportement pour un animal, est couplé à un sens proverbial qui permet une correspondance symbolique et / ou métaphorique avec une conduite humaine.

Conclusion

71. Les nombreux travaux sur les spécificités structurelles et sémantiques du proverbe permettent d'arriver à un certain consensus pour la définition du proverbe prototypique : phrase générique implicative qui traite de l'humain dans sa globalité, binarité structurelle, dimension métaphorique, forme relevant de la polyphonie. Grâce à la prise en compte de ces paramètres, l'on peut ensuite décrypter la construction de la vérité générale et valeur argumentative du proverbe.
72. Le proverbe est principalement un type de discours (discours répété), une formule ou texte autonome qui permet d'appréhender qu'au-delà des mots il en existe d'autres. Il s'agit ainsi d'une forme brève gnomique qui induit un grand nombre de situations à partir d'une seule et même phrase de départ. Que l'on parle de forme brève ou encore condensée, l'analyse doit toujours se situer au-delà du signifiant proverbial et coupler forme et fond.
73. Ainsi un signifiant proverbial supposera toujours une multiplication de signifiés qui permettra de le réutiliser sans fin dans des contextes similaires mais divers. Cette capacité référentielle large a très certainement permis aux proverbes de se maintenir, en langue, et dans le langage, bien que leur usage soit moins fréquent aujourd'hui. Les nombreuses études proposées lient les proverbes à de nombreux domaines (psychologie, poésie, linguistique, anthropologie, etc.) car ils font écho à différentes voix, ce qui souligne leur grande efficacité et leur forte résonance à travers le temps.

Il en est des proverbes et des dictons comme de ces livres de contes de fées où le crapaud devient prince, - à moins que ce ne soit l'inverse, ou encore d'aventures où le capitaine Crochet épouse Milady [...]. Tôt lus, encore plus tôt refermés, leur bref destin s'achève dans le grenier de notre enfance. Curieusement cependant, ils laissent derrière eux comme une trace indélébile qui fait qu'à la moindre allusion, c'est tout un monde mythique qui ressurgit (Anscombe in Gómez Jordana, 2012 ; 13-14).

Bibliographie

Articles dans un périodique

ANSCOMBRE Jean-Claude, « Proverbes et formes proverbiales : valeur évidentielle et argumentative », in *Langue française*, n° 102, 1994, p. 95-107.

ANSCOMBRE Jean-Claude, « Reflexiones críticas sobre la naturaleza y el funcionamiento de las paremias », in *Paremia*, n° 6, 1997, p.43-54.

ANSCOMBRE Jean-Claude, « Estructuras métricas y función semántica de los refranes », in *Paremia*, n°8, 1999, p.25-36.

ANSCOMBRE Jean-Claude, « Parole proverbiale et structures métriques », in *Langages*, n° 139, 2000, p. 6-26.

ANSCOMBRE Jean-Claude, « Les proverbes : un figement du deuxième type ? » in *Linx* [En ligne], n° 53, 2005, p. 17-33.

ANSCOMBRE Jean-Claude, « Les formes sentencieuses : peut-on traduire la sagesse populaire ? », in *Meta : Translators' Journal*, volume 53, n° 2, 2008, p. 253-268.

CAREL Marion, « La polyphonie linguistique », in *Transposition* [En ligne], n° 1, 2011, p. 1-16.

CRIDA ÁLVAREZ Carlos Alberto et SEVILLA MUÑOZ Julia, « Las paremias y su clasificación », in *Paremia*, n°22, 2013, p.105-114.

FONTANILLE Jacques, « Maximes et aphorismes dans Feuillettes d'Hypnos », in *L'Information Grammaticale*, n° 45, 1990, p. 34-42.

FOURNIÉ Sylvie, « Las expresiones fijas en una estética de la repetición : Amado Monstruo de Javier Tomeo », in *Paremia*, n° 2, 1993, p. 145-150.

GARCÍA-PAGE Mario, « El estatuto del refrán unimembre », in *Paremia*, n°24, 2015, p.145-156.

GARCÍA ROMERO Fernando, «Sobre la etimología de “paroimia”», in *Paremia*, n°8, 1999, p.219-223.

GRÉSILLON Almuth et MAINGUENEAU Dominique, « Polyphonie, proverbe et détournement, ou un proverbe peut en cacher un autre », in *Langages*, 19^e année, n° 73, 1984, p. 112-125.

KLEIBER Georges, « Les proverbes : des dénominations d'un type « très très spécial » », in *Langue Française*, n° 123, 1999, p. 52-69.

KLEIBER Georges, « Sur le sens des proverbes », in *Langages*, 34^e année, n° 139, 2000, p. 39-58.

LAFON Michel, « Pour une poétique de la forme brève », in *Cahiers du CRICCAL*, n° 18, tome 1, 1997, p. 13-18.

MICHAUX Christine, « Proverbes et structures stéréotypées », in *Langue française*, n° 123, 1999, p. 85-104.

MIEDER Wolfgang, «Los refranes meteorológicos», in *Paremia*, n°5, 1996, p.59-65.

MILNER George B., « De l'armature des locutions proverbiales. Essai de taxonomie (sémantique) », in *L'Homme*, tome 9, n° 3, 1969, p. 49-70.

MEJRI Salah, « La structuration sémantique des énoncés proverbiaux », in *L'information Grammaticale*, n° 88, 2001, p. 10-15.

MEJRI Salah, « Figement, néologie et renouvellement du lexique », in *Linx* [En ligne], n° 52, 2005, p. 163-174.

MONTANDON Alain, « Formes brèves et microrécits », in *Les Cahiers de Framespa* [En ligne], n° 14, 2013, p. 1-10.

PALMA Silvia, «La regla y la excepción en los refranes», in *Paremia*, n°14, 2005, p.97-104.

PALMA Silvia, « Norme et transgression dans les proverbes », in *Savoirs en prisme, (Normes, marges, transgressions)*, n° 2, 2012, p. 253-264.

PRIVAT Maryse, « Qu'est-ce qu'un proverbe ? Essai de définition raisonnée », in *Revista de Filología de la Universidad de La Laguna*, n° 17, 1999, p. 625-633.

RODEGEM Francis M., « Un problème de terminologie : les locutions sentencieuses », in *Cahiers de l'institut de linguistique*, volume 1, n° 5, 1972, p. 678-703.

SCHAPIRA Charlotte, « Événements et double itération dans l'énoncé gnominique », in *Langages*, n° 1/169, 2008, p. 57-66.

TAMBA Irène, « Le sens métaphorique argumentatif des proverbes », in *Cahiers de Praxématique*, n° 35, 2000, p. 39-57.

TAMBA Irène, « Formules et dire proverbial », in *Langages*, n° 139, 2000, p. 110-118.

Articles dans un ouvrage collectif

ANSCOMBRE Jean-Claude, « Énoncés parémiques et autonomie », in *La phrase autonome. Théorie et manifestations*, ANSCOMBRE Jean-Claude, DARBORD Bernard, ODDO Alexandra et GARCÍA DE LUCAS César (dirs.), Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 101-116.

DARBORD Bernard et ODDO Alexandra, « Réflexion sur l'évolution des proverbes en diachronie », in *La parole exemplaire : Introduction à une étude linguistique des proverbes*, ANSCOMBRE Jean-Claude, DARBORD Bernard et ODDO Alexandra (éds.), Paris, Armand Colin/Recherches, 2012, p. 260-278.

CADIOT Pierre et VISETTI Yves-Marie, « Le sens commun dans la facture du proverbe », in *Normativités du sens commun*, GAUTIER Claude et LAUGIER Sandra (dirs.), Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 129-158. Cet article est également consultable sur l'URL suivant : https://www.researchgate.net/publication/274070874_Cadiot_Visetti_-_Le_Sens_commun_dans_la_facture_du_proverbe

ODDO Alexandra, « Typologie des phrases autonomes : catégorisations et transcatégorisations », in *La phrase autonome. Théorie et manifestations*, ANSCOMBRE Jean-Claude, DARBORD Bernard, ODDO Alexandra et GARCÍA DE LUCAS César (dirs.), Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 117-130.

Ouvrages

GREIMAS Algirdas Julien, *Du sens*, Paris, Seuil, 1970.

COMBET Louis, *Recherches sur le Refranero castillan*, Paris, Les Belles Lettres, 1971.

GÓMEZ-JORDANA Sonia, *Le proverbe : vers une définition linguistique*, Paris, L'Harmattan, 2012.

HARO CORTÉS Marta, *Los compendios de castigos del siglo XIII: técnicas narrativas y contenido ético*, València, Universitat de València, Departamento de Filología Española, 1995.

ODDO Alexandra, *Vers un refranero diachronique. Analyse linguistique de l'évolution des proverbes espagnols depuis le Moyen âge*, Limoges, Lambert-Lucas, 2013.

O'KANE Eleanor, *Refranes y frases proverbiales españolas de la Edad Media*, Madrid, Anejos del Boletín de la Real Academia Española, tome II, 1959.

PALMA Silvia, *Les éléments figés de la langue*, Paris, L'Harmattan, 2007.

PINEAUX Jacques, *Proverbes et dictons français*, Paris, Presses universitaires de France, 1973.

SEÑOR Luis, *Diccionario de citas*, Madrid, Espasa Calpe, 2007 [2000].

Thèses consultables sur internet

MURA G. Angela, *La fraseología del desacuerdo : los esquemas fraseológicos en Español y en Italiano*, Thèse en linguistique, Facultad de Filología, Universidad Complutense de Madrid, 2014. URL : <http://eprints.ucm.es/16778/1/T33859.pdf>

A. LÓPEZ, « Le proverbe : une forme brève... »

NGUYEN Thi Huong, *De la production du sens dans le proverbe. Analyse linguistique contrastive d'un corpus de proverbes contenant des praxèmes corporels en français et en vietnamien*, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2008. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00293416/document>